



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°78-CC/2014/CCDS
DESIGNATION DES 2 VICE-PRESIDENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES
Séance du 10 septembre 2014

L'an deux mil quatorze et le dix septembre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de délibérations de la Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Emilie CLET-VENTURA, Gilles DUFAIL, Anne SAUNIER, Edgard CHOCHO, Sylvio BOCAGE, France CLET-COURAT, François FREDOC, Eddy GABRIEL, Wansy JEAN-FORT, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Pierre HO-WEN-SZE, Mare JEAN-BAPTISTE, Jean-Claude MADELEINE, Myriam MARIN, Annie ROBINSON, Justine SAIBOU.

Absents excusés ayant donné procuration :

Claudine CAILLOT à Myriam MARIN
Yamilé GUILLY à Wansy JEAN-FORT
Annick LEVEILLE à France CLET-COURAT
Cornélie SELLALI-BOIS BLANC à Justine SAÏBOU
Jean-Marie TORVIC à René-Serge HORTH
Céline ZULEMARO à Gilles DUFAIL

Absents excusés:

Enrico WILLIAM

Absents non excusés:

Denis BURLLOT, Vanessa BOIS-BLANC, Jean-Etienne ANTOINETTE, Line LETARD, Daniel MANGAL, Isabelle NIVEAU, Jacquy PIERRE-MARIE

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Gilles DUFAIL.**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, et en particulier l'article 83 ;

Vu la délibération n° 18-CC/CCDS/2014 en date du 15 avril 2014 du Conseil communautaire de la Communauté Des Savanes fixant le nombre de vice-présidents à onze ;

Vu la délibération n° 21-CC/CCDS/2014 en date du 15 avril 2014 du Conseil communautaire de la Communauté Des Savanes de désignation des Vice-présidents ;

Entendu l'exposé du rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1^{er} : **DONNE ACTE** de son rapport à M. le Président,

ARTICLE 2 : **DESIGNE** Madame France CLET-COURAT comme 7^{ème} Vice-président : avec 24 voix pour et 3 blancs.

ARTICLE 3 : **DESIGNE** Monsieur Pierre HO-WEN-SZE comme 10^{ème} Vice-président : avec 21 voix pour -5 blancs et 1 nul.

Vote :

-Nombre de conseillers en exercice : 35
-Nombre de conseillers présents : 21
-Nombre de procurations : 6

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique le 10 septembre 2014
Pour extrait et certifié conforme
Le Président

François RINGUET

